

**Ouverture du Conseil Municipal : 18h30**

La séance est ouverte.

*La séance est retransmise en direct et en audio via un lien qui a été diffusé sur les différents supports de communication.*

*Toute utilisation de la captation, partielle ou intégrale, est interdite sauf autorisation de ma part.*

*Mme le Maire salue les spectateurs qui peuvent ainsi suivre les débats en direct mais également en différé quand bon leur semble.*

*Afin que la retransmission soit la plus audible possible et surtout dans le respect et l'écoute des propos de chacun, chacun doit demander la parole s'il souhaite intervenir, ne pas le faire intempestivement et éviter de couper la parole d'un conseiller.*

*La sonorisation est désormais adaptée à la salle mais elle ne permet pas d'isoler la parole d'un élu.*

**- Vérification des présences :****- Vérification du quorum : (14 présents minimum)**

Soit :

18 présents puis 19 après l'arrivée de Mme PESERY à 18h37, puis 20 à l'arrivée de M. MARPAUX à 18h44 et 21 à l'arrivée de Mme COLLET à 18h54

07 pouvoirs puis 06 après l'arrivée de M. MARPAUX à 18h44

01 absent puis 00 après l'arrivée de Mme COLLET à 18h54

24 votants puis 26 après l'arrivée de Mme PESERY, détentrice du pouvoir de M. RUIZ, à 18h37 et puis 27 après l'arrivée de Mme COLLET à 18h54

**- Vérification des pouvoirs :**

Gilles **DEMAISON** donne pouvoir à Jean-Luc **MASSON**

Éric **LARDENOIS** donne pouvoir à Carole **BONTEMPS-HESDIN**

Emmanuel **MARPAUX** donne pouvoir à Marcel **BABAD** jusqu'à 18h44

Sandrine **BEHEM** donne pouvoir à Hélène **LE BERRE**

Muriel **STOUFF** donne pouvoir à Catherine **VIGNON**

Cécile **BAUDOUX** donne pouvoir à Vanessa **REBEYREN**

Alexandre **RUIZ** donne pouvoir à Marie-Chantal **PESERY**

**- Secrétaire de séance (dans l'ordre du tableau) : Éric MONFRAY**

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

**I - Informations diverses****II - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024****III - Compte-rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal au maire)****IV - Délibérations**

- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Modification du tableau des effectifs
- Instauration du télétravail pour le personnel communal
- Extinction des créances irrécouvrables
- Budget communal soumis à l'instruction M57 - Application de la fongibilité des crédits pour le budget principal
- Remboursement de frais engagés par une bénévole de la bibliothèque municipale
- Evolution des tarifs des repas servis dans les restaurants scolaires publics pour la rentrée 2024/2025
- Evolution des tarifs de vente des repas aux organismes externes à la ville pour la rentrée 2024/2025
- Gestion des chats libres - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Reyrieux et l'association « Ain Câlin de Guess »
- Attribution de la subvention à l'Association « Ain Câlin de Guess »
- Définition de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) pour la ville de Reyrieux
- Approbation de l'avenant n°1 à la convention communale pour l'autorisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol suite à l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS unifié
- Approbation de la modification n°3 du PLU
- Modification simplifiée n°1 du Plan local d'Urbanisme - Modalités de mise à disposition du dossier
- Révision allégée n°1 du PLU - Réalisation d'une évaluation environnementale volontaire
- Révision allégée n°3 du PLU - Réalisation d'une évaluation environnementale volontaire
- Révision allégée n°5 du PLU - Réalisation d'une évaluation environnementale volontaire
- Déclassement partiel par anticipation des parcelles AM 633 et AM 380
- Cession d'un terrain Rue de Châteaueux pour 282 m<sup>2</sup>
- Classement dans le domaine public d'emprises privées à l'Est de la rue de Châteaueux
- Création d'une voie structurante entre la Rue de la Place et la Rue de Châteaueux nommée « Rue du Docteur Guy Borel »
- Cession d'une emprise privée prenant la forme d'un triangle - Chemin des Bruyères (36 m<sup>2</sup>)
- Aliénation de la parcelle ZA 22p - Lieu-dit « En pouilleux » (250 m<sup>2</sup>)
- Acquisition de la parcelle AR 973 pour régularisation de la limite de fait - Impasse Bellevue
- Acquisition de la parcelle AR 975 pour régularisation de la limite de fait - Impasse Bellevue
- Echange pour la régularisation de la limite de fait - Impasse Bellevue - Parcelle AR 956
- Echange pour la régularisation de la limite de fait - Impasse Bellevue - Parcelle AR 958
- Projet Résidence Jeanine Desay - Désaffectation d'une emprise du jardin de Germaine en vue de son aliénation

### V - Questions

## I - Informations diverses et remerciements

Madame le Maire rappelle que le deuxième tour des élections législatives a lieu ce dimanche 7 juillet, et remercie les assesseurs et scrutateurs volontaires (et désignés) du dimanche précédent et pour le dimanche à venir.

Madame le Maire rappelle que la Mairie sera ouverte samedi matin 6 juillet jusqu'à 12h.

De même, Madame le Maire rappelle que les bureaux de vote sont ouverts de 8 heures à 18 heures, comme la plupart des communes de France, et non pas 19 heures ou 20 heures, seules les grandes villes sont concernées par ces horaires-là.

Madame le Maire informe que la commune a reçu la dotation globale de fonctionnement de l'Etat pour 2024 qui s'élève à 69 975 euros, plus basse que les années précédentes, qui

s'élevaient à plusieurs centaines de milliers d'euros. Toutefois, ce montant correspond à ce qui avait été prévu dans le budget pour cette année.

De même, la dotation de solidarité rurale versée par l'Etat pour 2024 s'élève à 93 372 euros, un montant plus élevé que celui prévu initialement dans le budget qui était de 80 000 euros, cela permettra de compenser la baisse d'autres taxes comme la taxe d'aménagement.

Le cercle de l'Amitié, l'ADMR et le Club de Tennis remercient le Conseil Municipal pour les subventions délivrées pour 2024.

Madame le Maire remercie le Comité des fêtes et le club de football pour leur participation à la fête du village le 22 juin dernier, et qui a été un vrai succès, un bon moment de partage et de convivialité qui sera renouvelé.

## **II - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 28 mai 2024**

Après avoir sollicité les membres du conseil municipal sur d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024, il est procédé au vote. Aucune remarque de l'Assemblée.

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 24

## **III - Décisions prises conformément à l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au maire)**

### **➤ Achat et renouvellement de concession et place de columbarium**

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. Madame le Maire a procédé à la présentation des concessions délivrées.

*Arrivée de Madame PESERY à 18h37, modification du quorum, 26 votants et 19 présents.*

### **➤ Présentation des devis et marchés signés par Mme le Maire**

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Mme le Maire a procédé à la présentation des devis signés.

Focus Marché public - Prestation de maîtrise d'œuvre - Choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement en cœur de village, autour de la maison de santé

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Dans ce cadre, Mme le Maire a lancé une consultation pour recruter le cabinet de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération.

Détails de l'offre retenue :

<b>Analyse des offres - après négociation</b>					
<b>N°</b>	<b>Candidat</b>	<b>VALEUR FINANCIERE</b>	<b>VALEUR TECHNIQUE</b>	<b>NOTE GLOBALE</b>	<b>Classement Final</b>
1	MANWIN	24,91 pt(s)	39,60 pt(s)	64,51 pt(s)	5
2	DYNAMIC CONCEPT	31,90 pt(s)	40,80 pt(s)	72,70 pt(s)	4
3	AGENCE TRACE PAYSAGE	24,78 pt(s)	60,00 pt(s)	84,78 pt(s)	1
4	ZEPPELIN ARCHITECTES	23,30 pt(s)	58,80 pt(s)	82,10 pt(s)	2
5	JDBE	40,00 pt(s)	40,80 pt(s)	80,80 pt(s)	3

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement AGENCE TRACE PAYSAGE / AINTEGRA SAONE BEAUJOLAIS pour un montant de rémunération de 65 036,00 € HT.

Cette entreprise a été retenue par la Commission de Procédure Adaptée, pour l'aménagement du cœur du village. Nous pouvons déjà constater la qualité de leur travail en regardant les aménagements des centres des villages d'Ars-Sur-Formans et de Fareins, lesquels ont été réalisés par l'entreprise Agence Trace Paysage.

*Question de Monsieur LEFEBVRE : Il y a eu une procédure pour passer ce marché, vous avez eu 5 candidats qui ont déposé une offre, je souhaitais savoir qui a analysé les offres et a établi ce rapport ? De plus, on attribue ce marché à une entreprise disposant d'un écart de prix très important, avec une note technique parfaite, au-delà même de nos attentes, mais sommes-nous sûrs de l'analyse qui a été réalisée au regard des écarts conséquents entre les candidats ? Cette analyse est-elle suffisamment poussée ?*

*Réponse de Madame le Maire : Je vous rappelle que dans le cadre des marchés publics, on n'attribue pas le marché au moins cher, mais à celui qui propose une offre économiquement la plus avantageuse, pour cela on regarde à la fois la valeur financière et la valeur technique pour trouver une offre la plus avantageuse. L'analyse des offres a été réalisée par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain avec laquelle nous travaillons. Je vous assure qu'il n'y avait pas photo entre les candidats, les autres étaient loin derrière. Nous avons presque une offre anormalement basse.*

*Question de Monsieur LEFEBVRE : Je ne suis pas en train de dire qu'il faut aller vers le moins-disant mais nous sommes sur des ratios de maîtrise d'œuvre vraiment très importants. Nous sommes à 12 % sur le montant initial des travaux de 550 000 euros.*

*Réponse de Madame le Maire : Non, nous ne sommes pas à 12 % et le montant des travaux est supérieur à 550 000 euros, car ici, ce sont les deux tranches qui sont cumulées : 550 000 c'est seulement le montant de la première tranche. Le maître d'œuvre choisi est pour les deux tranches, pour l'aménagement bouclé. Donc cela ne fait pas 12 % mais si vous voulez on peut vous communiquer le taux exact. De mémoire, nous sommes autour de 9%. Cela est quand même dans la norme.*

## IV - Délibérations

Arrivée de M. MARPAUX à 18h44, modification du quorum, 26 votants et 20 présents.

### **01 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 26

### **02 - Modification du tableau des effectifs**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 26

### **03 - Instauration du télétravail pour le personnel communal**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 26

*Arrivée de Mme COLLET à 18h54, modification du quorum, 27 votants et 21 présents.*

### **04 - Extinction créances irrécouvrables**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

### **05 - Budget communal soumis à l'instruction M57 - Application de la fongibilité des crédits pour le budget principal**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

### **06 - Remboursement de frais engagés par une bénévole de la bibliothèque municipale**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

### **07 - Evolution des tarifs des repas servis dans les restaurants scolaires publics pour la rentrée 2024/2025**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**08 - Evolution des tarifs de vente des repas aux organismes externes à la ville pour la rentrée 2024/2025**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**09 - Gestion des chats libres - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Reyrieux et l'association « Ain câlin de Guess »**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**10 - Attribution de la subvention à l'Association « Ain Câlin de Guess»**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**11 - Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) pour la ville de Reyrieux**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**12 - Approbation de l'avenant N° 1 à la convention communale pour l'autorisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol suite à l'avenant N° 5 à la convention constitutive du service ADS unifié**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**13 - Approbation de la modification n° 3 du PLU**

CONTRE	: 05 (Mmes BAUDOIX, REBEYREN, VALLIN et MM. DEMAISON et LEFEBVRE)
ABSTENTION	: 03 (Mmes BEHEM et PESERY et M. RUIZ)
POUR	: 19

**14 - Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme - Modalités de mise à disposition du dossier**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

### **15 - Révision allégée n°1 du PLU - Réalisation d'une évaluation environnementale volontaire**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 04 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et M. LEFEBVRE)
POUR	: 23

### **16 - Révision allégée N°3 du PLU - Réalisation d'une évaluation environnementale volontaire**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 04 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et M. LEFEBVRE)
POUR	: 23

### **17 - Révision allégée N°5 du PLU - Réalisation d'une évaluation environnementale volontaire**

CONTRE	: 03 (Mmes VIGNON, ROUE et COLLET)
ABSTENTION	: 05 (Mmes GRECO-BOYER, BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et M. LEFEBVRE)
POUR	: 19

### **18 - Déclassement partiel par anticipation des parcelles AM 633 et AM 380**

CONTRE	: 05 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et MM. DEMAISON et LEFEBVRE)
ABSTENTION	: 00
POUR	: 22

### **19 - Cession d'un terrain rue de Châteauevieux pour 282 m<sup>2</sup>**

CONTRE	: 05 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et MM. DEMAISON et LEFEBVRE)
ABSTENTION	: 01 (Mme BEHEM)
POUR	: 21

### **20 - Classement dans le domaine public d'emprises privées à l'est de la rue de Châteauevieux**

CONTRE	: 04 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et M. LEFEBVRE)
ABSTENTION	: 00
POUR	: 23

### **21 - Création d'une voie structurante entre la Rue de la Place et la rue de Châteauevieux nommée « Rue du docteur Guy Borel »**

CONTRE	: 05 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN et MM. DEMAISON et LEFEBVRE)
ABSTENTION	: 00
POUR	: 22

**22 - Cession d'une emprise privée prenant la forme d'un triangle -  
Chemin des Bruyères (40 m<sup>2</sup>)**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**23 - Aliénation de la parcelle ZA 22p - Lieu-dit « En Pouilleux » (250  
m<sup>2</sup>)**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**24 - Acquisition de la parcelle AR 973 pour régularisation de la limite  
de fait - Impasse Bellevue**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**25 - Acquisition de la parcelle AR 975 pour régularisation de la limite  
de fait - Impasse Bellevue**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**26 - Echange pour la régularisation de la limite de fait - Impasse  
Bellevue - Parcelle AR 956**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**27 - Echange pour la régularisation de la limite de fait - Impasse  
Bellevue - Parcelle AR 958**

CONTRE	: 00
ABSTENTION	: 00
POUR	: 27

**28 - Projet « Résidence Jeanine Desay » - Désaffectation d'une  
emprise du jardin de Germaine en vue de son aliénation**

CONTRE	: 07 (Mmes BAUDOUX, REBEYREN, VALLIN, PESERY et MM. DEMAISON, LEFEBVRE et RUIZ)
ABSTENTION	: 00
POUR	: 20

**V - QUESTIONS / INFORMATIONS A DONNER PAR LES CONSEILLERS**

Madame REBEYREN s'interroge sur la parution d'une annonce sur le site emploi territorial pour le recrutement d'un Directeur Général des Services. Madame le Maire lui répond que sa remplaçante a été recrutée et arrivera début septembre. Madame le Maire remercie Monsieur BENSSOUSSEN pour le travail accompli.

Madame VALLIN indique que l'on voit beaucoup de choses à propos de la Blossom School, comme le fait qu'elle est soutenue par la Mairie comme indiqué sur plusieurs supports « *avec le soutien de la Marie de Reyrieux et d'un mécène local* » et notamment dans un prospectus à la médiathèque. Le terrain sur lequel est implantée l'école a été vendu pour en faire une crèche et non pas une école privée. La délibération précisait-elle que la vente du terrain était pour la construction d'une crèche et d'une école ?

Madame le Maire répond, d'une part, que cette école est privée, et que par conséquent, la Mairie ne la soutient pas particulièrement, elle a seulement vendu le terrain permettant sa construction. De plus, la seule autre forme de soutien apportée par la Mairie a été la mise à disposition d'une salle de la Mairie pour une réunion de présentation aux parents intéressés. Une Commune n'a pas à s'immiscer dans la gestion d'une école privée.

Mme le Maire remercie par Madame VALLIN de l'avoir informée pour cette information.

D'autre part, Madame le Maire rappelle que ce terrain a été vendu pour en faire une crèche mais aussi pour en faire une école, comme indiqué dans la délibération. Le Conseil Municipal a voté pour cela, peut-être que Madame VALLIN n'était pas là, mais le Conseil a voté favorablement.

Monsieur BERGERET informe l'Assemblée que le bureau du syndicat des eaux s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet. Il indique que les services de la Préfecture de l'Ain ont décidé du maintien de l'arrêté de sécheresse.

En effet, les nappes ne se sont pas remplies et elles ne remontent pas malgré les précipitations importantes.

Il s'attend à des problèmes cet été. Les puits du plateau sont au plus bas.

Le syndicat des eaux explique cela.

En effet, il existe 2 phénomènes :

- Les nappes superficielles qui, dans certaines régions, débordent,
- Les nappes sur lesquelles sont installées des forages, et qui au fil du temps, diminuent de plus en plus.

Par exemple, aujourd'hui, le forage de Monthieux n'est remonté que de 40cm alors même que depuis 1953, c'est la première année où il y a autant de précipitations.

L'hydrogéologie n'est ainsi pas une science exacte. Il faudrait des années et des années pour que ça remonte.

Un cabinet d'études a réalisé une étude sur l'état du réseau d'eau et les perspectives. Ils ont prévu une feuille de route pour les 10 ans à venir et ils envisagent plus de 20 millions d'euros d'investissement sachant que dans ce budget, il y a les 4 millions annuels actuellement pour le renouvellement du réseau. Et notre syndicat est très en pointe car on suit largement nos objectifs.

Par exemple, il va falloir construire un château d'eau sur le territoire du syndicat, qui va coûter 5 millions d'euros mais grâce à la réponse à un appel à projet et aux recherches de subvention, la moitié sera prise en charge à ce titre. Cela est appréciable, notre syndicat est très performant.

Madame le Maire remercie l'Assemblée, souhaite un bel été à tous et de bonnes vacances.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 03 Juillet 2024**

Séance clôturée à 20h49.

**Vu par Nous, Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire de la commune de REYRIEUX  
(Ain),**



\*\*\*